

COMPTE RENDU
de la séance du
CONSEIL MUNICIPAL du 17 septembre 2018

(Exécution de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le 17 septembre 2018 à dix-huit heures quarante, le Conseil municipal de La Ravoire dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Frédéric BRET, maire.

Présents :

Monsieur Frédéric BRET,
Monsieur Jean-Michel PICOT,
Madame Chantal GIORDA,
Madame Françoise VAN WETTER,
Monsieur Alexandre GENNARO (jusqu'à la question 13),
Monsieur Jean-Louis LANFANT,
Monsieur Marc CHAUVIN,
Monsieur Gilbert DUBONNET,
Monsieur Yves MARECHAL,
Monsieur Philippe MANTELLO,
Madame Isabelle CHABERT,

Madame Sophie MUZEAU,
Madame Angélique GUILLAND (jusqu'à la question 14),
Madame Stéphanie ORR,
Madame Christelle CHALENDARD,
Madame Karine POIROT (jusqu'à la question 13),
Madame Françoise SAINT PIERRE,
Monsieur Robert GARDETTE,
Madame Viviane COQUILLAUX,
Monsieur Gérard BLANC,
Madame Brigitte BEL.

Absents représentés :

Conformément à l'article L.2121-20 du CGCT ont donné pouvoir de voter en leur nom :
Monsieur Thierry GERARD à Monsieur Jean-Michel PICOT,
Monsieur Alexandre GENNARO à Madame Françoise VAN WETTER (à partir de la question 14),
Madame Joséphine KUDIN à Monsieur Frédéric BRET,
Monsieur Denis JACQUELIN à Monsieur Yves MARECHAL,
Madame Angélique GUILLAND à Monsieur Philippe MANTELLO (à partir de la question 15),
Madame Karine POIROT à Madame Christelle CHALENDARD (à partir de la question 14),
Madame Aya N'GUESSAN à Madame Stéphanie ORR.

Absents excusés :

Monsieur Julien MONNET,
Monsieur Kenzy LAMECHE.

Convocation du Conseil municipal envoyée le mardi 11 septembre 2018.
Affichage de la convocation le mardi 11 septembre 2018.

Hôtel de ville

Boîte Postale 72
73491 La Ravoire cedex
Tél. 04 79 72 52 00
Fax 04 79 72 74 84
www.laravoire.com

Le Conseil Municipal, après avoir désigné Monsieur Alexandre GENNARO comme secrétaire de séance :

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le nouveau tableau des effectifs du personnel communal arrêté à la date du 1^{er} septembre 2018.
- **SOLLICITE**, à l'unanimité, une subvention au taux le plus élevé auprès du District de Savoie de Football pour la réalisation d'un terrain de football synthétique sur le secteur des Massettes.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, le bilan des cessions et acquisitions immobilières réalisées par la commune au cours de l'année 2017.
- **CONSTATE et APPROUVE**, à l'unanimité, la désaffectation de l'assiette de 139 m² de la voie communale rue du Nivolet appartenant au domaine public et **APPROUVE** son déclassement ; **APPROUVE**, à l'unanimité, la cession à Messieurs Daniel et Hervé LANCE d'une partie de voirie communale désaffectée et d'une partie de la parcelle A 24 situées rue du Nivolet pour un prix de vente de 12 800 €.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention à intervenir avec Orange pour les travaux d'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques de la rue de l'église.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, l'avenant n° 1 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le SDES pour l'enfouissement du réseau de distribution publique d'électricité sur le secteur du Carrefour de la Biche.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, l'avenant n° 1 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le SDES pour l'enfouissement du réseau de distribution publique rue Louis Pasteur.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention de gestion et d'entretien de rétablissement de communication sur ouvrage d'art ou sous ouvrage d'art avec la société des autoroutes Rhône-Alpes AREA et Chambéry métropole – Cœur des Bauges.
- **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire à procéder aux mouvements de crédits constituant la décision modificative n°2 et détaillés ci-dessous, et dit que ces mouvements s'équilibrent en dépenses et en recettes :

| Article/chapitre | Libellé | Inscription BP 2018 | crédits votés | total |
|------------------|----------------------|-----------------------|-----------------|-----------------------|
| 024 | Produit des cessions | 2 039 550,00 € | -1 811 750,00 € | 227 800,00 € |
| 1641 | Emprunt | 400 000,00 € | 1 811 750,00 € | 2 211 750,00 € |
| TOTAL | | 2 439 550,00 € | 0,00 € | 2 439 550,00 € |

- **APPROUVE**, à l'unanimité, l'avenant n° 2 à la convention avec CHAMBERY METROPOLE – CŒUR DES BAUGES relative au remboursement des consommations électriques des équipements relevant de la compétence transports et déplacements urbains et étant reliés au réseau d'éclairage public.

Hôtel de ville

Boîte Postale 72
73491 La Ravoire cedex
Tél. 04 79 72 52 00
Fax 04 79 72 74 84
www.laravoire.com

➤ **EMET**, à l'unanimité, un avis favorable sur le projet de modification programme local de l'habitat 2014-2019.

➤ **APPROUVE**, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire concernant les dérogations au repos hebdomadaire dominical pour l'année 2019 et l'autorise à solliciter l'avis conforme de CHAMBERY METROPOLE / CŒUR DES BAUGES :

- 5 dimanches accordés à l'initiative de Monsieur le Maire :
 - Le 13 janvier 2019 (1^{er} dimanche des soldes d'hiver)
 - Les 10, 17, 24 février et 3 mars 2019 (vacances d'hiver).
- 6 dimanches supplémentaires pour lesquels Monsieur le Maire propose de recueillir l'avis de CHAMBERY METROPOLE – CŒUR DES BAUGES :
 - Le 30 juin 2019 (1^{er} dimanche des soldes d'été)
 - Les 1^{er}, 8, 15, 22 et 29 décembre 2019.

➤ **SOLLICITE**, à l'unanimité, du Département l'attribution d'une subvention la plus élevée possible pour l'aménagement de la plaine sportive au titre du dispositif « Développer l'offre d'équipements sportifs » du CTS 2014 / 2022.

➤ **PREND ACTE**, à l'unanimité, de la communication du rapport annuel d'activités 2017 de Chambéry métropole.

➤ **APPROUVE**, avec 21 voix pour et 4 voix contre (Mesdames COQUILLAUD et BEL, Messieurs GARDETTE et BLANC), le projet des statuts de la Communauté d'agglomération intégrant les deux révisions lancées par le Conseil communautaire les 14 juin et 19 juillet 2018.

Le Maire,



Frédéric BRET.

Hôtel de ville

Boîte Postale 72
73491 La Ravoire cedex
Tél. 04 79 72 52 00
Fax 04 79 72 74 84
www.laravoire.com